

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite_011-23-chem | Associations. Item](#)[Festy. Le mouvement ouvrier de 1830 à 1834, 1908 | Interdiction aux ouvriers de se réunir même pacifiquement](#)

Festy. Le mouvement ouvrier de 1830 à 1834, 1908 | Interdiction aux ouvriers de se réunir même pacifiquement

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0611

SourceBoite_011-23-chem | Associations.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Festy, Octave](#)

Références bibliographiques[Festy, Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet \(1830-1834\)](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Fes ty
Le mot ouvrier de
1870 à 34.
(1908)

In l'ord. aux ouvrier de se réunir
à peilq.

Ordonnance des préfet de police général de
l'Als., le 25 Août 1930 :

"si, fidèles aux engagements qui animent
l'héroïque république militaire, ils se soumettent
aucun acte de violence, leurs réunions, et manifestations,
sont en elle et un désordre grave ; elle a formé
les habitants misibles, causant aux ouvrier une
perte sérieuse de leur et de leur... en/à elle
peuvent offrir des moyens de travailler que les mal-
veillants ne manqueraient de saisir.

si les ouvrier de Paris ont à élever des
reclamations individuelles, et de /
forme régulière que elle devrait être présentée aux
autorités compétentes."



cf. p 44.

